

Les négociations à l'ONU sur le financement du développement:

**Quels devraient être les résultats de la
Conférence d'Addis-Abeba en 2015?**

Avec le soutien de 137 Organisations de la Société Civile
(voir la couverture arrière pour la liste complète)

A propos de ce document

Ce document a été initié par Afrodad, Eurodad, Jubilee South Asia Pacific Movement on Debt and Development¹, Latindadd et Third World Network, et bénéficie du soutien de 137 Organisations de la Société Civile. Plus de soutiens peuvent être envoyés à Hernan Cortes (hcortes[at]eurodad.org).

Table des matières

4	Résumé exécutif
8	Introduction
10	1: La mobilisation des ressources domestiques
12	2: Les investissements directs à l'étranger et autres flux de capitaux privés
15	3: Le commerce international
17	4: L'APD et autres ressources publiques pour appuyer le développement
19	5: La dette extérieure
21	6: Les problèmes systémiques : pour une réforme en faveur d'une gouvernance mondiale et d'un système monétaire international plus efficaces et ouverts à tous
23	7: Autres problèmes importants

Acronyme

ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
ALE	Accords de Libre-Échange
APD	Aide Publique au Développement
BEPS	Érosion des bases d'imposition et au transfert des bénéfices
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CSF	Conseil de stabilité financière
DAES	Département des Affaires Economiques et Sociales de l'ONU
DTS	Droits de Tirage Spéciaux
ECOSOC	Conseil économique et social de l'ONU
FdD	Financement du Développement
FMI	Fonds Monétaire International
ICESDF	Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable
IDE	Investissements Directs à l'Étranger
IFD	Institutions de financement du développement
IFI	Institutions Financières Internationales
MPME	Micros, petites et moyennes entreprises
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONU	Nations Unies
PIB	Produit Intérieur Brut
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PMA	Pays Moins Avancés
PPP	Partenariats public-privé
RNB	Revenu National Brut
STN	Société Transnationale
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'environnement

Résumé exécutif

2015 sera une année cruciale dans la lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale: trois grandes conférences internationales auront lieu au cours d'une période de six mois. Une des questions centrales qui sera débattue lors de ces trois conférences est, comment réformer concrètement le système financier et le commerce international pour qu'ils contribuent à la réalisation des objectifs mondiaux de développement durable ? Les propositions de réforme devraient être fondées sur le droit au développement pour tous les pays et le respect des droits économiques et sociaux de tous les individus. Nous avons suffisamment de ressources financières pour garantir le respect des droits de l'Homme, abolir la pauvreté et atteindre les objectifs mondiaux de développement durable. Ce dont nous avons besoin, ce sont des décisions politiques en faveur de changements structurels et systémiques afin de rendre ces changements possibles. La Troisième Conférence sur le Financement du Développement (FdD) des Nations Unies (ONU) qui aura lieu en juillet à Addis-Abeba jouera un rôle majeur en ce sens.

Ce document résume les changements concrets que nous recommandons d'adopter à Addis-Abeba. Il est structuré autour des six chapitres thématiques du consensus de Monterrey auquel un septième a été ajouté, portant sur d'autres questions importantes :

1: La mobilisation des ressources domestiques

Une véritable coopération à l'échelle mondiale est nécessaire pour lutter efficacement contre l'évasion fiscale et la fraude fiscale au niveau international. En l'absence d'un programme commun, tous les gouvernements subissent un manque à gagner de recettes fiscales considérable. Or, ces ressources auraient pu servir à financer le développement durable. Des normes internationales en matière fiscale sont actuellement développées au sein de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), dans le cadre d'un processus qui se déroule à huis clos et qui exclut 80% des pays du monde entier. Nos recommandations sont les suivantes :

- Créer un nouvel organisme intergouvernemental de coopération internationale sur les questions de fiscalité et attribuer suffisamment de fonds à cet organisme pour lui permettre de fonctionner de manière adéquate.
- Définir le mandat de ce nouvel organisme de manière large, en y incluant les problèmes d'érosion des bases d'imposition fiscale, le transfert des bénéficiaires, les accords fiscaux et les traités d'investissement, les incitations fiscales, l'imposition des industries extractives, la transparence sur la propriété réelle des entreprises, le reporting pays par pays et l'échange automatique de renseignements fiscaux.

2: Les investissements directs à l'étranger et autres flux de capitaux privés

Il est nécessaire d'adopter une approche beaucoup plus nuancée sur la question des financements extérieurs privés, en admettant que ce type de financement comporte des risques qui doivent être gérés de manière prudente par les pays en développement. Ces risques sont de deux sortes. D'une part, ces flux présentent des risques macro-économiques importants, notamment car ils sont très volatiles comme c'est le cas des capitaux à court-

terme. D'autre part, la nature des investissements à plus long-terme et les conditions associées à ces Investissements Directs à l'Étranger (IDE) sont également préoccupantes. Nos recommandations sont les suivantes :

- Reconnaître que le contrôle des mouvements de capitaux constitue un instrument de politique économique crucial pour tous les pays et supprimer toutes les clauses des accords commerciaux et d'investissement qui font obstacle à la mise en œuvre de ces politiques.
- Énoncer clairement les problèmes posés par l'utilisation de fonds publics et l'appui d'institutions publiques pour mobiliser des financements privés.

3: Le commerce international

Les politiques commerciales devraient donner une marge de manœuvre suffisante aux pays en développement pour qu'ils puissent notamment mettre l'accent sur les effets de ces politiques sur l'emploi, l'égalité entre hommes et femmes, le développement durable et les personnes vulnérables. Ces politiques ne devraient pas préconiser la libéralisation des échanges comme une fin en soi. Le commerce international joue un rôle fondamental dans le processus de développement et les pays en développement peuvent utiliser les politiques commerciales pour soutenir les industries nationales qui créent le plus de valeur ajoutée et pas uniquement les producteurs de matières premières.

Cependant, le régime commercial multilatéral actuel a poussé les pays en développement à ouvrir leurs marchés, par le biais de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et des accords commerciaux et d'investissement bilatéraux et régionaux. Cette libéralisation a réduit la capacité des pays en développement à répondre à leurs propres besoins de développement. Elle a par contre eu un impact très limité sur les politiques commerciales des pays riches qui ont des effets de distorsion sur les échanges considérables. Nous recommandons les mesures suivantes :

- Examiner de manière approfondie l'ensemble des accords commerciaux et des traités d'investissement, afin d'identifier les clauses qui peuvent restreindre la capacité des pays en développement à : prévenir les crises et à les gérer si elles surviennent, réguler les mouvements de capitaux, protéger le droit des populations à disposer de moyens de subsistance suffisants et d'avoir accès à des emplois décents, appliquer un régime fiscal plus juste, fournir des services publics de base et garantir le développement durable.
- Passer en revue les régimes des droits de propriété intellectuelle mis en place dans les pays en développement à travers les Accords de Libre-Échange (ALE), afin d'identifier quels sont leurs effets négatifs, notamment, en termes de santé publique, protection de l'environnement et développement technologique.

4: L'Aide Publique au Développement (APD) et autres ressources publiques pour appuyer le développement

Il est nécessaire que les gouvernements renforcent leur engagement à fournir des ressources publiques de qualité et en quantité suffisante aux pays en développement, que ce soit sous la forme d'APD ou de tout autre nouveau financement public venant s'ajouter aux budgets de l'APD. Des mécanismes de suivi plus rigoureux devraient être mis en place pour assurer le respect de ces engagements. L'APD représente encore une source de financement du développement primordiale, en particulier pour les pays les plus pauvres. L'incapacité des pays développés à atteindre l'objectif de l'ONU de consacrer 0.7% de leur Revenu National Brut (RNB) à l'APD porte sérieusement atteinte au potentiel de l'APD. De même, les progrès en matière d'efficacité de l'aide restent limités par rapport aux engagements pris à Paris, Accra et Busan. Or ceux-ci visaient précisément à mettre fin aux mauvaises pratiques en matière

d'APD qui décrédibilisent tant l'APD. Les financements publics innovants peuvent apporter les ressources supplémentaires dont le secteur du développement a grand besoin. Nos principales recommandations sont les suivantes :

- Mettre en place des calendriers à caractère contraignant afin d'atteindre l'objectif de consacrer 0.7% du RNB à l'APD.
- S'assurer que l'APD occasionne de véritables transferts de ressources pour les pays en développement, notamment en : mettant un terme à l'aide liée, déduisant les dépenses réalisées dans les pays donateurs et les annulations de dette, fournissant cette aide principalement sous forme de dons et réformant les conditions de prêts concessionnels de manière à ce qu'elles reflètent les coûts réels pour les pays partenaires.
- Prélever une taxe sur les transactions financières réalisées par les institutions financières et affecter les revenus issus de cette taxe au financement du développement durable.

5: La dette extérieure

L'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a récemment adopté une résolution² visant à établir «un cadre juridique multilatéral sur les restructurations de dette souveraine». Cette résolution constitue une opportunité à ne pas manquer pour mettre en place des mécanismes internationaux de prévention et de résolution des crises de la dette. Ces crises risquent en effet de balayer tous les progrès de développement accomplis dans le monde sur une période de plusieurs décennies. Même dans les pays qui ne sont pas touchés par de très graves crises de la dette, le remboursement du service de la dette reste problématique. Dans un contexte de budgets publics limités, les remboursements de dette se font au détriment du financement du développement. Le système de prévention des crises et de gestion de la dette promis à Monterrey n'a toujours pas été établi. A l'heure actuelle les crises sont traitées trop tard et trop lentement. Nos recommandations sont les suivantes :

- Se réengager à parvenir à un accord sur la création d'un cadre juridique multilatéral sur les restructurations de dettes qui serait placé dans une enceinte neutre. S'assurer que ce cadre : inclut l'ensemble des parties prenantes, applique une approche de la viabilité de la dette fondée sur les droits humains, oblige les créanciers et le débiteurs à répondre de leurs actes irresponsables, et donne la possibilité à chaque acteur d'être entendu.
- Organiser des audits indépendants de la dette qui examineront minutieusement l'état de la dette au regard des principes d'investissement responsable et évalueront sa légitimité. Les acteurs impliqués dans ces audits devraient s'engager à annuler les dettes déclarées illégitimes.

6: Les problèmes systémiques : pour une réforme en faveur d'une gouvernance mondiale et d'un système monétaire international plus efficaces et ouverts à tous

Une refonte du système de gouvernance économique mondiale est nécessaire afin de : permettre aux pays en développement de participer de manière juste et équitable aux décisions des organisations internationales et des institutions financières, renforcer la transparence et la responsabilité au sein de ces instances, et traiter les problèmes internationaux majeurs tout en laissant une marge de manœuvre suffisante aux pays en développement. La transformation de l'enceinte de coopération économique du G8 en G20 pour refléter le pouvoir des pays émergents a constitué un changement positif. Le G20 s'avère pourtant être un mécanisme de coordination mondiale inapproprié et inefficace. Quant aux instances plus légitimes au sein de l'ONU, elles n'ont ni le mandat ni les fonds suffisants pour assurer cette coordination. Le système monétaire international fondé sur le dollar américain n'est pas viable. Le statut de monnaie de réserve internationale du dollar devra progressivement être amené à disparaître tandis que les réserves de change des pays en développement devront augmenter pour renforcer la stabilité du système. Nos recommandations sont les suivantes :

- Initier un débat sur la création d'un Conseil de coordination économique mondial de l'ONU qui serait chargé de mener les débats sur ce sujet.
- Emettre 250 milliards de dollars de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) par an, en les affectant en priorité aux pays en développement.

7: Autres problèmes importants

Parmi ces problèmes importants, quatre méritent une attention particulière:

- L'ONU devrait prendre au sérieux le besoin d'adopter de nouvelles approches pour mesurer le progrès. Ces approches devraient permettre de mesurer la performance économique sur le court-terme, tel qu'avec l'indicateur du Produit Intérieur Brut (PIB), mais d'aller au-delà, en mesurant également le bien-être dans ses dimensions sociale et environnementale et le niveau des inégalités, notamment entre hommes et femmes.
- L'ONU pourrait regrouper l'ensemble des initiatives et des propositions existantes en matière de normes de financement responsable au sein d'une nouvelle initiative, qui veillerait par ailleurs à la bonne application de ces normes.
- La question des droits des femmes doit former partie intégrante des négociations sur le FdD. Il est en effet de plus en plus admis que chaque type de financement comporte des risques et des opportunités différents pour les femmes.
- Le programme de réforme du secteur financier et de régulation financière, mis pour la première fois sur la table en 2009 à l'occasion de la Conférence de l'AGNU, doit également être élaboré davantage.

Les chapitres qui suivent présentent de manière détaillée les recommandations résumées ci-dessus. Les éléments qui les illustrent montrent à quel point ces questions fondamentales devraient être au cœur des débats lors de la Conférence d'Addis-Abeba.

Introduction

2015 sera une année cruciale dans la lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale: trois grandes conférences internationales auront lieu au cours d'une période de six mois. La Troisième Conférence sur FdD qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015 sera suivie de l'AGNU sur l'agenda de l'après-2015 à New-York en septembre et de la 21^{ème} Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) Conférence des Nations unies sur le Climat (COP21) à Paris en décembre 2015. Une des questions centrales qui sera débattue lors de ces trois conférences est, comment réformer concrètement le système financier et le commerce international pour qu'ils contribuent à la réalisation des objectifs mondiaux de développement durable ? Les propositions de réforme devraient être fondées sur le droit au développement pour tous les pays et le respect des droits économiques et sociaux de tous les individus. La Conférence sur le FdD jouera un rôle majeur en ce sens.

La Conférence d'Addis-Abeba fait suite à la première conférence sur le FdD³ qui s'est tenue à Monterrey en 2002. Le "consensus de Monterrey" portait sur six chapitres ou "axes d'intervention" pour financer le développement qui ont été au cœur de l'agenda du développement durable, et autour desquels s'articulent ce rapport. Lors de la deuxième Conférence sur le FdD de Doha⁴ en 2008, un chapitre supplémentaire sur les nouveaux défis et les questions émergentes a été ajouté. Il aborde entre autres les effets de la crise financière et du changement climatique. L'AGNU a organisé la Conférence de l'ONU sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement à New-York en 2009. Cette conférence, la seule à avoir proposé une réponse mondiale face à la crise et à ses effets pour les pays en développement, a établi un programme important de réformes visant à corriger les failles qui ont causé l'effondrement du système financier mondial.

Plusieurs rapports ont été publiés en vue de cette troisième Conférence sur le FdD, et notamment par le Groupe de travail de l'ONU sur les Objectifs de Développement Durable⁵ et le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (ICESDF en anglais).⁶ Le Secrétaire général de l'ONU publiera également prochainement un rapport de synthèse qui permettra de mieux situer la conférence dans son contexte.

Les questions abordées à Monterrey, Doha et New-York sont toujours d'une importance cruciale. Le défi de la Conférence d'Addis-Abeba sera d'établir un plan d'actions concrètes qui permettra de traiter ces questions structurelles et systémiques, et de garantir que les fonds pour financer le développement durable sont disponibles en quantité suffisante. A Addis-Abeba, les gouvernements devraient, selon nous, adopter les propositions concrètes présentées dans ce rapport.

Ce document présente nos principales recommandations ainsi qu'une analyse des problèmes-clés. Il s'articule autour des six chapitres du consensus de Monterrey sur lesquels les gouvernements se sont engagés, et auxquels s'ajoute un septième chapitre portant sur les nouveaux problèmes apparus depuis:

1. La mobilisation des ressources domestiques;
2. Les investissements directs à l'étranger et autres flux de capitaux privés;
3. Le commerce international;
4. L'APD et autres ressources publiques pour appuyer le développement;
5. La dette extérieure;
6. Les problèmes systémiques : pour une réforme en faveur d'une gouvernance mondiale et d'un système monétaire international plus efficaces et ouverts à tous;
7. Autres problèmes importants.

1 La mobilisation des ressources domestiques

Recommandations principales

Une véritable coopération à l'échelle mondiale est nécessaire pour lutter efficacement contre l'évasion fiscale et la fraude fiscale au niveau international. Nos recommandations sont les suivantes:

- Créer au sein de l'ONU un nouvel organisme intergouvernemental de coopération internationale sur les questions de fiscalité et attribuer suffisamment de fonds à cet organisme pour lui permettre de fonctionner de manière adéquate. Une de ses missions principales sera de concevoir un nouveau mécanisme multilatéral de coopération en matière fiscale. Le Comité d'experts qui existe déjà à l'heure actuelle pourra être conservé en tant qu'organe subsidiaire dont le rôle sera de fournir des conseils d'experts à l'occasion des négociations intergouvernementales.
- Le mandat de ce nouvel organisme intergouvernemental devra inclure: les problèmes d'érosion des bases d'imposition fiscale et de transfert des bénéficiaires, les accords fiscaux et les traités d'investissement, les incitations fiscales, l'imposition des industries extractives, la transparence sur la propriété réelle des entreprises, le reporting pays par pays, l'échange automatique de renseignements fiscaux, les alternatives au principe de pleine concurrence, la promotion des systèmes fiscaux plus progressifs et comment minimiser les risques de retombées négatives des politiques fiscales.

Problèmes-clés

La quantité importante de flux financiers qui sort des pays en développement sans avoir été préalablement imposés constitue un obstacle fondamental à la mobilisation des ressources internes dans ces pays. Ces flux financiers représentent un manque à gagner considérable de recettes fiscales pour les gouvernements qui aurait pu être utilisé pour financer les services publics de base tels que la santé et l'éducation. La mondialisation et les règles internationales fiscales obsolètes ont permis aux sociétés transnationales (STN) de mettre en place des stratégies de fraude fiscale et d'évasion fiscale à grande échelle. Selon des estimations, le montant des pertes de recettes fiscales dues à la fraude fiscale des entreprises dans les pays en développement est supérieur aux flux d'aide au développement⁷.

En l'absence d'un programme de coopération internationale en matière fiscale, tous les gouvernements subissent un manque à gagner fiscal considérable qui aurait pu servir à financer le développement durable. Cependant, selon une étude du Fonds Monétaire International (FMI),⁸ la compétition

fiscale entre les entreprises a « des retombées négatives sur les bases d'imposition plus importantes dans le cas des pays en développement. Les différences de taux d'imposition entre les pays ont un impact deux à trois fois supérieur sur les pays en développement par rapport aux pays de l'OCDE. Cet impact est également statistiquement plus significatif pour les pays en développement. Le manque à gagner fiscal manifeste qui en résulte, et estimé par rapport à un taux de référence semblable au taux en vigueur dans le pays d'origine, est également beaucoup plus important dans le cas des pays en développement ».

Le G20 et l'OCDE coordonnent une grande partie des travaux sur la coopération internationale en matière fiscale, et notamment à travers deux processus. Le premier porte sur l'échange automatique de renseignements fiscaux entre les administrations fiscales afin de prévenir l'évasion fiscale. Le deuxième processus est relatif à "l'érosion des bases d'imposition et au transfert des bénéficiaires" (BEPS en anglais) et vise à empêcher les pratiques de fraude fiscale et d'évasion fiscale des entreprises multinationales. Les pays en développement non-membres du G20 ont été impliqués dans ces deux processus par le biais de "consultations". Cependant, les négociations intergouvernementales et les décisions se sont déroulées à huis clos et sans prendre véritablement en compte les conclusions de ces consultations. Ainsi, une fois de plus, des normes fiscales mondiales sont établies à huis clos en excluant 80% des pays du monde entier de ces décisions. Même l'OCDE a dû admettre que les travaux concernant le plan d'action BEPS ne répondent pas à certaines des préoccupations les plus importantes des pays en développement⁹. La promesse de «renforcer la coopération internationale en matière fiscale ... en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement et en transition» faite à Monterrey n'a pas été tenue.

La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) a également souligné que :

« Cette mobilisation étant largement conduite par les pays développés – où se trouvent les sièges de STN et certaines juridictions opaques – le débat risque de ne pas tenir compte pleinement des besoins et des points de vue des pays en développement et des pays en transition. Il conviendra donc d'accorder un rôle plus prépondérant à des institutions telles que le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale de l'ONU, et d'envisager l'adoption d'une convention internationale contre l'évasion fiscale et la fraude fiscale. Une solution multilatérale est essentielle car, dans 'hypothèse où seules certaines administrations fiscales combattent les flux illicites et les fuites fiscales, ces pratiques se déplaceraient simplement vers les pays qui n'appliquent pas ces réglementations »¹⁰

Les travaux de l'ONU se sont essentiellement focalisés sur le Comité d'experts de l'ONU sur la coopération internationale en matière fiscale. Ce comité fournit certes de précieux conseils et émet des recommandations utiles. Mais il s'agit d'un

organe qui n'a pas un caractère intergouvernemental, et qui, par conséquent n'est pas habilité à mener des négociations intergouvernementales. L'accord sur le FdD conclu à Doha exigeait que le Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC en anglais) «examine comment renforcer les mécanismes institutionnels, y compris le Comité d'experts de l'ONU sur la coopération internationale en matière fiscale». Cependant, par manque de moyens, les travaux de ce comité restent sérieusement limités.

Dans un rapport publié en 2014¹¹, la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme a recommandé aux gouvernements de transformer ce comité en un organe intergouvernemental. La nécessité d'impliquer les pays en développement dans la définition de normes fiscales mondiales a elle été reconnue il y a bien plus longtemps. En 2001 par exemple, la "Commission Zedillo"¹² préconisait déjà la création d'une "organisation fiscale mondiale". Le G77 a réitéré plusieurs fois son appel¹³ à transformer le Comité d'experts en un organe intergouvernemental, tel que récemment en juin 2014 lors de la réunion de l'ECOSOC consacrée au à la coopération internationale en matière fiscale¹⁴. Dans un communiqué de presse diffusé en octobre 2014, les Ministres des finances de la République démocratique du Congo et du Cameroun ont fait remarqué que : « *Les consultations organisées par le FMI et la Banque mondiale ne sont pas suffisantes : [les pays à bas revenus] ont besoin d'avoir une place à part entière à la table des négociations. Cette participation devrait prendre la forme d'une réunion de haut-niveau organisée sous l'égide de l'ONU dans le cadre de la conférence sur le FdD prévue en juillet 2015* ».

En plus de cela, il est également nécessaire de créer un organe intergouvernemental au sein de l'ONU pour coordonner la révision des règles fiscales existantes au niveau mondial et au niveau national. Comme l'ont souligné les Ministres des finances de la République démocratique du Congo et du Cameroun :

«Le système fiscal international actuel est biaisé en faveur de l'imposition des sociétés transnationales dans le pays où leur siège social est établi plutôt que dans les pays où elles extraient les matières premières. Les conventions fiscales et les traités d'investissement doivent être revus pour privilégier le principe d'imposition à « la source ». [les pays à bas revenus] ont besoin d'être soutenus pour modifier leurs codes fiscaux et notamment pour : supprimer les exonérations fiscales ; négocier les conventions fiscales et les traités d'investissement bilatéraux ; et ne pas céder à un « nivellement vers le bas » de la fiscalité où la concurrence aurait pour effet nuisible de conduire à une diminution des impôts directs».

Plus de dix ans plus tard, il est donc temps que les gouvernements créent un organe qui, sous l'égide de l'ONU, permettra une véritable coopération en matière fiscale au niveau mondial.

Au niveau national, la communauté internationale devrait également reconnaître que *les systèmes fiscaux justes et progressifs* sont essentiels pour mobiliser suffisamment de recettes fiscales afin de financer les services publics. Il existe de plus en plus de preuves qu'une fiscalité juste et équitable joue un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté et des inégalités¹⁵. Les institutions internationales telles que le FMI et la Banque mondiale commencent seulement à l'admettre¹⁶, même si, en pratique, elles ont été critiquées pour ne pas mettre ces principes à exécution dans leurs recommandations politiques¹⁷. Il sera important que le FMI et la Banque mondiale fassent conduire une évaluation indépendante de leurs recommandations politiques, en particulier au vu des conclusions de l'étude sur les « retombées négatives » de la compétition fiscale au niveau mondial publiée récemment par le FMI¹⁸.

Dans le contexte des efforts entrepris au niveau international pour combattre la fraude fiscale et l'évasion fiscale, les gouvernements doivent également agir en faveur d'une plus grande transparence des activités des entreprises. Les gouvernements devraient notamment veiller à ce que les entreprises multinationales respectent bien leur obligation de faire du « reporting pays par pays », en incluant dans les rapports annuels sur chaque pays où elles exercent leurs activités des informations-clés concernant : le montant des profits réalisés, les subventions reçues, le taux de rotation du personnel et le nombre d'employés. Il sera possible de contrôler si ces sociétés transnationales paient bien leur part d'impôt et si ces impôts sont payés dans le pays où elles exercent leurs activités économiques et où elles créent de la valeur, uniquement à condition que ces informations soient rendues publiques.

Enfin, les gouvernements doivent mettre en place un mécanisme d'échange automatique de renseignements fiscaux au niveau mondial. Tous les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, doivent pouvoir participer à part entière à ce mécanisme et recevoir automatiquement ces renseignements même s'ils ne sont eux-mêmes pas encore en mesure de fournir de tels renseignements.

2 Les investissements directs à l'étranger et autres flux de capitaux privés

Recommandations principales

La Conférence d'Addis-Abeba peut encourager l'adoption d'une approche beaucoup plus nuancée sur la question des financements extérieurs privés, en admettant que ce type de financement doit être utilisé de manière prudente par les pays en développement. Nos recommandations sont les suivantes:

- **Reconnaître que le contrôle des mouvements de capitaux constitue un instrument de politique économique crucial pour tous les pays, et en particulier ceux qui sont le plus affectés par les répercussions mondiales liées à ces flux, notamment par les mouvements de capitaux à court-terme par nature très volatiles ; s'engager à supprimer toutes les clauses des accords commerciaux et d'investissement, y compris au sein de l'OMC, qui font obstacle à la mise en œuvre de ces politiques.**
- **Enoncer clairement les problèmes posés par l'utilisation de fonds publics et l'appui d'institutions publiques pour mobiliser des financements privés, et notamment le manque de clarté sur le caractère additionnel des ressources mobilisées, leurs objectifs et leur impact sur le développement, le rôle limité des acteurs issus des pays en développement et une diminution de la transparence et de la responsabilité.**

Problèmes-clés

Les flux internationaux de capitaux privés et en particulier les IDE, peuvent contribuer à la croissance économique durable mais ils doivent être maniés avec précaution car ils comportent également des risques importants. Ces flux financiers peuvent potentiellement contribuer à la création d'emplois décents, aux transferts de technologie et à la hausse des recettes fiscales lorsqu'ils sont imposés à leur juste valeur. A contrario, une mauvaise gestion des flux de capitaux privés peut entraîner une hausse des inégalités et avoir des répercussions négatives sur la pauvreté et l'environnement. Ces capitaux peuvent également conduire à une augmentation des risques pour les pays en développement qui sont de deux types. D'une part, ces flux financiers présentent des risques macro-économiques importants, notamment car ils sont très volatiles comme c'est le cas des capitaux à court-terme. D'autre part, la nature des investissements à plus long-terme et les conditions associées à ces investissements sont également préoccupantes. La Conférence de Monterrey a souligné qu'il est nécessaire que

les entreprises tiennent compte « ... des conséquences de leurs actes non seulement sur l'économie et les finances, mais également sur le développement, la société, les femmes et l'environnement ».

Les flux de capitaux à court-terme et en particulier les investissements de portefeuille, peuvent être extrêmement volatiles et, en cas de crises, entraîner de brusques variations des investissements ainsi que des sorties massives de capitaux. Ces capitaux à court-terme et volatils, aussi connus sous le nom de "hot money", peuvent provoquer des graves crises sur les marchés des changes et dans l'ensemble du secteur financier, et ont des effets très néfastes sur l'économie réelle qui perdurent souvent sur le long-terme. C'est précisément une situation de panique conduisant à une sortie massive de capitaux qui a entraîné la crise financière de 1997-1998 en Asie. La dévaluation subite de la monnaie qui a suivi a déstabilisé de nombreuses économies. Ce même enchaînement a joué un rôle central dans la propagation de la récente crise financière mondiale dans les pays en développement. Les gouvernements doivent mieux réguler ces flux, sans quoi les mouvements de capitaux à court-terme et autre flux de capitaux privés de nature volatile provoqueront probablement la prochaine crise financière. La Conférence de Monterrey a souligné « l'importance et la nécessité d'envisager des mesures pour réduire les effets négatifs des flux de capitaux à court-terme excessivement volatils ».

Le fait que le FMI¹⁹ ait récemment assoupli sa position en matière de régulation des mouvements de capitaux est une avancée positive bien que limitée. Ce revirement fait suite à la Conférence de Doha qui avait clairement affirmé que les pays en développement « ... devraient être en droit de prendre des mesures temporaires pour limiter les mouvements de capitaux ainsi que de négocier des accords avec leurs créanciers pour une suspension du paiement de leur dette. » Cependant, il y a urgence à être plus proactif étant donnée l'ampleur des risques posés par ces mouvements de capitaux. Il faudra reconnaître que le contrôle des mouvements de capitaux est un instrument essentiel qui devrait figurer dans la boîte à outils de tous les gouvernements qui souhaitent empêcher des crises causées par des entrées et sorties de capitaux spéculatifs, et en particulier les pays en développement les plus vulnérables.

En ce qui concerne les IDE et autres types de financement sur le long-terme, le Parlement européen a récemment publié une étude²⁰ qui souligne les limites de ces modes de financement :

- Les flux d'IDE profitent très peu aux pays à bas revenus, à l'exception des grands pays exportateurs de matières premières. Cette situation peut être problématique sachant que la création d'emplois dans le secteur des industries extractives est très faible et que ces activités peuvent avoir des effets extrêmement néfastes au niveau social et environnemental ainsi que du respect des droits de l'Homme et de la gestion macroéconomique des gouvernements.

- Il est très difficile de cibler les IDE sur les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) alors qu'elles sont précisément les plus créatrices d'emplois et de croissance dans les pays en développement.
- Du fait de leur nature commerciale, les IDE ne sont pas adaptés à tous les secteurs et notamment au financement de la plupart des services publics qui sont pourtant essentiels au développement des activités du secteur privé.
- Les IDE sont souvent associés à d'importantes sorties de capitaux causées par le rapatriement des bénéfices. En 2011 ces sorties de capitaux ont représenté 90% de la valeur des entrées de capitaux²¹. A cela s'ajoute le problème de sorties de capitaux illicites qui, comme expliqué dans le chapitre 1, conduit à une perte massive de recettes fiscales pour les pays en développement à travers la facturation commerciale frauduleuse et d'autres pratiques frauduleuses.

Par ailleurs, les investisseurs étrangers mettent souvent la pression sur les gouvernements pour qu'ils adoptent des mesures favorables aux investissements telles que des exonérations fiscales ou des normes moins contraignantes en matière de droit du travail, droit social et protection de l'environnement. Ces mesures peuvent avoir des effets néfastes ainsi qu'empêcher le secteur privé local de faire jeu égal avec les investisseurs étrangers. Enfin, les chiffres surestiment considérablement le montant net des flux de capitaux privés à destination des pays en développement. Par exemple, le montant des flux transitant par des entités à vocation spécifique est considérable selon la CNUCED²². Or ceux-ci ne constituent pas en général de véritables flux d'investissements, ce qui peut conduire à mal interpréter les chiffres des IDE.

La question de la qualité des flux de capitaux privés et de leur contribution au développement est donc cruciale, et ces deux dimensions importent plus que celle de la quantité. La Conférence de Doha a souligné combien il est important «de maximiser l'impact des investissements directs à l'étranger sur le développement» ainsi que de s'assurer que les IDE génèrent des améliorations tangibles pour les économies des pays en développement, notamment «à travers les transferts de technologie et la création de nouvelles opportunités de formation pour la main d'œuvre locale, y compris pour les femmes et les jeunes». A l'avenir, il sera crucial de développer des principes pour l'investissement responsable en faveur du développement durable, comme détaillé dans le chapitre 7.

Depuis la Conférence de Doha, les débats se sont focalisés sur la mobilisation de financements privés par le biais de subventions et de garanties publiques, notamment à travers le mixage de l'APD avec d'autres financements (appelé "blending") détaillé dans le chapitre 4. Les débats n'ont malheureusement pas mis l'accent sur comment bien gérer les atouts et les risques des investissements directs à l'étranger et autres types de financements extérieurs privés²³. Ce faisant, les banques d'investissement multilatérales et les institutions de financement du développement (IFD) sont devenues des acteurs prépondérants du développement. Des rapports publiés récemment²⁴ expliquent pourquoi ces institutions posent de sérieux problèmes pour les politiques de développement:

- Les résultats produits en termes de développement sont difficilement mesurables et il est difficile de soutenir efficacement les MPME dans les pays à bas revenus.
- Les investissements mobilisés ont rarement un caractère additionnel. Selon des évaluations indépendantes, les investissements privés appuyés par des fonds publics ont, pour beaucoup, supplanté les investissements entièrement privés.
- La plupart des IFD font transiter leurs fonds par des centres financiers offshore domiciliés dans des paradis fiscaux. Cette situation contribue à légitimer l'utilisation de juridictions potentiellement nuisibles au développement²⁵.
- Les gouvernements, parlementaires et autres parties prenantes locales des pays en développement ont rarement leur mot à dire sur le fonctionnement et les décisions des IFD, comme le révèle des analyses des structures de gouvernance des IFD²⁶ et de la Plate-forme européenne de mixage prêts et dons²⁷.
- Le fonctionnement de ces IFD, et en particulier le fait que leurs fonds transitent par des intermédiaires financiers tels que des banques ou des fonds d'investissement, pose de sérieux problèmes en termes de transparence et de responsabilité.
- Les normes et les clauses de sauvegarde existantes protègent insuffisamment les personnes les plus vulnérables et l'environnement, et leur mise en œuvre reste par ailleurs très inégale.

Les partenariats public-privé (PPP) sont très souvent l'option privilégiée choisie pour les projets d'infrastructure alors que ces mécanismes sont problématiques. Les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux mettent de plus en plus l'accent sur les besoins d'investissement considérables des pays en développement dans le domaine des infrastructures, qu'ils ont estimés à environ 1 milliard de dollars par an. Pour combler ce déficit de financement, ils ont évoqué le recours aux financements privés au sein de plusieurs enceintes telles que l'Initiative mondiale sur les infrastructures du G20, la Facilité mondiale sur les infrastructures de la Banque mondiale et le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA en anglais). Cependant, un grand nombre d'études, y compris le rapport du Groupe d'évaluation indépendant de la Banque mondiale publié récemment²⁸, démontrent que les PPP posent des problèmes majeurs:

- Il s'agit d'un type de financement très coûteux, y compris pour les finances publiques, en partie du fait des exigences de rendement annuel de 20 à 25% des fonds d'investissement et autres créanciers même pour les projets les plus rentables et jusqu'à 10% de frais d'organisation du financement²⁹.
- Le détail des coûts est rarement accessible au public de manière transparente et ne fait l'objet d'aucun contrôle par des auditeurs, des membres du parlement ou acteurs issus de la société civile. Selon un rapport du Groupe d'évaluation indépendant de la Banque mondiale, l'ampleur de la dette cachée associée aux PPP est « rarement chiffrée de manière précise » au cours de la gestion des projets et « rares sont les cas où des conseils sont donnés pour bien gérer les

répercussions fiscales des PPP ». A l'heure actuelle, ces coûts ne sont pas considérés dans les analyses sur la situation de la dette car les contrats de PPP apparaissent hors bilan. Ceci a pour effet pervers d'encourager les pays à contourner, par le biais de PPP, les seuils définis dans les analyses de viabilité de la dette.

- Ce type de financement a également tendance à être extrêmement risqué. L'expérience des pays développés montre que 25 à 30% des projets de PPP ne sont pas terminés dans les conditions prévues par le contrat de départ, y compris à cause de dépassements de coûts, retards, plans de travaux trop imprécis, faillite des contractants ou incapacité à rembourser le financement initial.³⁰ Ce taux d'échec des projets PPP est encore plus élevé dans les pays en développement qui ne sont pas en position de force pour négocier et dont la capacité à gérer les projets est plus faible.
- Le sauvetage par les autorités publiques des projets qui échouent, voire le renflouement avec de l'argent public, signifient que ces projets peuvent conduire à « une privatisation des bénéfices mais à une mutualisation des pertes faisant porter le coût à l'ensemble des contribuables ».

La décision d'utiliser des PPP devrait donc être prise de manière prudente et uniquement en dernier ressort lorsque d'autres options de financement moins coûteuses et moins risquées ne sont pas disponibles. Les besoins de développement des populations et l'accès équitable et abordable aux infrastructures

et aux services devraient clairement être évalués au moment de la conception des projets. La mise en œuvre des projets devraient inclure les éléments-clé suivants: une analyse coûts-bénéfices détaillée du projet; un processus entièrement transparent; un projet soigneusement conçu et mis en œuvre ; la participation des acteurs locaux ; des mécanismes de contrôle et de régulation renforcés y compris une comptabilité plus transparente ; et un suivi-évaluation rigoureux. Sachant que la capacité de régulation des gouvernements peut être restreinte par les accords commerciaux et d'investissement, il est important d'adopter un cadre réglementaire et des clauses de sauvegarde applicables aux PPP qui garantissent le respect des droits de l'Homme y compris des droits des femmes, la protection de l'environnement et la pérennité des projets.

Enfin, des systèmes de contrôle de la gouvernance et du respect des responsabilités de chacun dans les partenariats multi-acteurs doivent être établis au sein de l'ONU, préalablement à l'approbation et la mise en œuvre de tout nouveau contrat de partenariat. Il est aussi nécessaire de définir des critères pour évaluer ex-ante si un partenariat avec tel ou tel acteur privé permettra d'atteindre les objectifs de développement pour l'après-2015. Les membres de l'ONU devrait faire figure de précurseurs dans ce domaine en concevant un cadre de gouvernance et de responsabilité sur des critères spécifiques qui incluraient les éléments suivants : la surveillance, la réglementation, l'évaluation indépendante des projets par des tiers ainsi qu'un suivi en toute transparence et la publication de rapports d'activités sur les partenariats avec le secteur privé.

3 Le commerce international

Recommandations principales

Les politiques commerciales devraient donner une marge de manœuvre suffisante aux pays en développement, pour qu'ils puissent notamment mettre l'accent sur les effets de ces politiques sur l'emploi, l'égalité entre hommes et femmes, le développement durable et les personnes vulnérables. Ces politiques ne devraient pas préconiser la libéralisation des échanges comme une fin en soi. Nos recommandations sont les suivantes:

- Examiner de manière approfondie l'ensemble des accords commerciaux et des traités d'investissement, afin d'identifier les clauses qui peuvent restreindre la capacité des pays en développement à prévenir les crises et à les gérer si elles surviennent, réguler les mouvements de capitaux, protéger le droit des populations à disposer de moyens de subsistance suffisants et d'avoir accès à des emplois décents, appliquer un régime fiscal plus juste, fournir des services publics de base et garantir le développement durable.
- Passer en revue les régimes des droits de propriété intellectuelle mis en place dans les pays en développement à travers les ALE, afin d'identifier quels sont leurs effets négatifs, notamment, en termes de santé publique, protection de l'environnement et développement technologique.

Problèmes-clés

Le commerce international joue un rôle fondamental dans le processus de développement et les pays en développement peuvent utiliser les politiques commerciales pour soutenir les industries nationales qui créent le plus de valeur ajoutée et pas uniquement les producteurs de matières premières. Cependant, les pays en développement ont été poussés à ouvrir leurs marchés par le régime commercial multilatéral actuel, aussi bien à travers l'OMC que des accords commerciaux et d'investissement bilatéraux et régionaux. Cette libéralisation a réduit la marge de manœuvre des pays en développement pour répondre à leurs propres besoins de développement. Elle a à l'inverse eu un impact très limité sur la diminution des effets de distorsion des échanges des politiques commerciales des pays riches.

Toute personne intéressée par les enjeux de développement durable s'accordera pour dire que les pays en développement doivent disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour décider quand et comment ils souhaitent libéraliser tel secteur ou tel marché. La libéralisation du commerce ne devrait pas aggraver la situation de l'emploi, des personnes vulnérables et les inégalités hommes-femmes ni mettre le développement durable

en péril ou causer la dégradation de l'environnement. Bien que nous allons ici mettre l'accent sur la question des investissements du fait de leur rôle-clé dans le FdD, les politiques commerciales comportent de nombreux autres aspects importants. La Conférence de Monterrey a établi une liste des vrais problèmes de développement que les pays en développement souhaiteraient voir abordés:

« ... les barrières commerciales, les subventions de nature à fausser les échanges commerciaux et autres mesures analogues, en particulier dans les secteurs d'exportation des pays en développement comme l'agriculture; l'abus des mesures antidumping; des barrières techniques et des mesures sanitaires et phytosanitaires; la libéralisation du commerce des produits manufacturés à forte intensité de travail; la libéralisation du commerce des produits agricoles; le commerce des services; la réduction des crêtes tarifaires, la baisse des tarifs douaniers et l'élimination de la progressivité des droits et les barrières non tarifaires; la circulation des personnes physiques; la non-reconnaissance des droits de la propriété intellectuelle en vue de la protection du patrimoine et du folklore traditionnels; le transfert des connaissances et des technologies; l'application et l'interprétation de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle [ADPIC] qui touchent au commerce de manière conforme aux intérêts de la santé publique; et le renforcement de la précision, de l'efficacité et de l'application des dispositions relatives à un traitement spécial et différencié, prévues pour les pays en développement dans le cadre d'accords commerciaux ».

Cependant, la plupart de ces questions ont été jusqu'à présent écartées ce qui explique pourquoi les négociations du cycle de développement de Doha ont pris autant de temps et n'ont toujours pas été conclues. Beaucoup de ces questions sont restées en suspens. Par exemple, lors de la Conférence de Doha les chefs d'Etat ont affirmé que les pays développés devraient « atteindre l'objectif consistant à accorder à tous les pays les moins avancés un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingentement ». Or cet objectif n'a toujours pas été atteint. Les pays en développement devraient pouvoir bénéficier des mêmes flexibilités qui permettent aux pays développés de protéger leur secteur agricole. En particulier, les pays en développement devraient être autorisés à utiliser la clause de sauvegarde spéciale de manière souple et efficace pour protéger leur secteur agricole. Les clauses de l'Accord ADPIC-plus telles que l'exclusivité des données et l'étendue de la durée des brevets ont forcé les petits producteurs qui offraient des services bon marché à mettre la clé sous la porte. Cela a conduit à une hausse des prix des médicaments de base, de la santé en général et des produits agrochimiques (et par conséquent de l'alimentation) qui est préjudiciable au développement et qui affecte particulièrement les populations les plus pauvres. Même les possibilités de flexibilité autorisées par l'OMC pour protéger la santé publique ou l'environnement sont actuellement remises en question. De plus, les droits de propriété intellectuelle dans l'Accord ADPIC entravent l'accès aux technologies à un prix abordable. Il est urgent de passer en revue l'ensemble des régimes de droits de propriété intellectuelle qui ont été introduits à travers les ALE et d'identifier tous les effets nuisibles qu'ils peuvent avoir, y compris

en termes de santé publique, protection de l'environnement et développement technologique.

Les négociations sur le FdD pourraient permettre de faire des avancées décisives en matière de politiques d'investissement. En date de 2012, 3196 accords d'investissement avaient été conclus dans le monde entier³¹, beaucoup d'entre eux concernant les pays en développement. Les ALE comportent également des chapitres sur l'investissement. Ces traités et accords sont censés à la fois protéger les investisseurs étrangers et être bénéfiques aux pays destinataires de ces investissements. En pratique, la Banque mondiale ainsi que d'autres travaux de recherche ont montré que la conclusion d'un accord d'investissement et l'augmentation des investissements ne sont que très faiblement corrélés³². Le nombre de différends liés à des investissements est également en hausse et «les problèmes systémiques dont souffrent les mécanismes d'arbitrage sont préoccupants»³³. L'année 2012 a été témoin du plus grand nombre de plaintes déposées par des entreprises étrangères contre des Etats, dont 66% étaient des pays en développement³⁴.

Etant donné les problèmes que ces accords comportent, notamment leurs définitions très vagues des termes-clés d'«investissement» et de «traitement juste et équitable»³⁵, il est quasiment impossible pour les gouvernements des pays en développement d'anticiper quel sera réellement leur impact. Ces traités et accords peuvent empêcher en pratique les pays en développement de bénéficier du potentiel des IDE, notamment en restreignant la possibilité d'exiger des transferts de technologie ou l'emploi de main-d'œuvre locale. Ils peuvent également restreindre la capacité des gouvernements à contrôler les sorties de capitaux spéculatifs pour éviter que ceux-ci ne destabilisent leurs économies.

Les accords d'investissement existants doivent être revus afin d'identifier tous les éléments qui limitent la marge de manoeuvre des pays en développement ou qui peuvent avoir un effet négatif en termes de développement. L'ensemble des parties prenantes, y compris la société civile, devraient participer à ce processus de passage en revue qui devrait notamment porter sur les clauses relatives au règlement des différends entre investisseurs et Etats, et sur la définition du terme d'«investissement». Dans les accords d'investissement bilatéraux, la clause sur le règlement des différends entre investisseurs et Etats permet à des sociétés transnationales d'intenter des actions contre des gouvernements. Ces procédures judiciaires ont un caractère secret et un coût exorbitant. Cette situation empêche tout progrès au niveau mondial vers la mise en place de réglementations qui seraient dans l'intérêt du public. La plupart des gouvernements des pays en développement perdent ces procès par manque de moyens financiers pour défendre leur cause. Le fait que plus de la moitié de ces procédures portent sur les ressources naturelles³⁶ constitue une menace directe pour l'accès à la terre, à un air sain et à de l'eau salubre, ainsi que pour la protection de l'environnement. Ce sont les femmes, enfants, personnes âgées,

populations indigènes et communautés locales qui subissent le plus ces effets négatifs.

Par ailleurs, les gouvernements devraient obligatoirement conduire des évaluations d'impact des accords d'investissement et des traités commerciaux multilatéraux, plurilatéraux et bilatéraux sur la situation des droits de l'Homme. Ces évaluations devraient en particulier mettre l'accent sur le droit au développement, les droits à l'alimentation, à la santé et à disposer de moyens de subsistance suffisants, et tenir compte de l'impact de ces accords sur les populations les plus marginalisées.

Les politiques de l'OMC, tout comme les accords d'investissement et des traités commerciaux bilatéraux et plurilatéraux, ont un impact très négatif sur les droits humains y compris sur le droit au développement des populations locales car elles poussent à : réduire les tarifs douaniers dans les secteurs-clés tels que l'agriculture, les industries nouvellement créées et les services publics de base ; appliquer des règles injustes en matière de subventions agricoles ; et augmenter les investissements dans le secteur de matières premières et dans des secteurs de production fragiles. L'interdiction des subventions à l'exportation comprises dans de nombreux ALE fait également obstacle à la production locale de biens et de services à plus haute valeur ajoutée. Par exemple, refuser d'accorder un traitement spécial et différencié aux pays en développement et Pays Moins Avancés (PMA) met en péril leur droit au développement. A l'heure actuelle, l'interdiction faite par l'OMC de donner des subventions aux petits producteurs en Inde pour soutenir un programme de distribution alimentaire, met en péril le droit à l'alimentation des populations locales.

La Conférence ministérielle de l'OMC de Bali en décembre 2013 n'a pas été aussi bénéfique pour les pays en développement que pour les pays développés, comme l'a notamment signalé le South Centre. Ces derniers ont obtenu la conclusion d'un accord contraignant sur la facilitation des échanges – une des questions dites «de Singapour» – alors que les questions cruciales pour les PMA n'ont fait l'objet que d'engagements non-contraignants. Depuis Bali, les pays riches n'ont cessé de mettre la pression pour inclure d'autres questions «de Singapour» telle que la libéralisation des régimes d'investissement, et ce, malgré l'opposition des pays en développement qui ont continué d'insister pour que les négociations de Doha mettent véritablement l'accent sur le développement.

Pour finir, l'aide au commerce ne devrait en aucun cas se substituer à une vraie réforme du système commercial qui aurait comme priorités le plein emploi et le développement durable. L'aide au commerce peut uniquement fonctionner dans la mesure où elle n'est pas donnée sous certaines conditions, n'augmente pas l'endettement des pays en question, vient s'ajouter aux engagements existants en matière d'APD et vise à développer les capacités du secteur productif dans les pays récipiendaires.

4

L'APD et autres ressources publiques pour appuyer le développement

Recommandations principales

La Conférence d'Addis-Abeba sur le FdD donne l'opportunité aux gouvernements de renforcer leur engagement à fournir des ressources publiques de qualité et en quantité suffisante aux pays en développement, que ce soit sous la forme d'APD ou de tout autre nouveau financement public venant s'ajouter aux budgets de l'APD. Cette conférence est également l'occasion de mettre en place des mécanismes de suivi plus rigoureux pour assurer le respect de ces engagements. Nos recommandations sont les suivantes :

- Les pays développés devraient fixer des calendriers ayant force de loi afin de consacrer d'ici cinq ans 0,7% de leur RNB à l'APD, de remplir leurs engagements vis-à-vis des PMA et de garantir que cette aide renforce bien l'appropriation citoyenne, la transparence, la responsabilité, qu'elle a un caractère inclusif et réduit fortement la pauvreté. Le Forum pour la coopération au développement de l'ONU devrait être chargé de veiller au respect de ces engagements par le biais d'un suivi et de rapports périodiques.
- Tous les bailleurs devraient s'assurer que l'APD occasionne de véritables transferts de ressources vers les pays en développement, notamment en : mettant un terme à l'aide liée de manière explicite ou implicite, s'assurant que ces ressources viennent s'ajouter à l'APD existante et contribuent au développement, déduisant de l'APD les frais d'écolage, le coût d'accueil des réfugiés et les annulations de dette, fournissant cette aide principalement sous forme de dons et réformant les conditions de prêts concessionnels de manière à ce qu'elles reflètent les coûts réels pour les pays partenaires y compris en déduisant les remboursements d'intérêts.
- Une taxe devrait être prélevée sur les transactions financières réalisées par les institutions financières -et non pas sur celles réalisées par des individus. Cette taxe devrait porter sur les actifs tels que les actions, les obligations, les actifs monétaires et produits dérivés. Les revenus issus de cette taxe devraient servir à financer le développement durable.

Problèmes-clés

L'APD représente encore une source primordiale de financement du développement, en particulier pour les pays les plus pauvres. Cependant, l'incapacité des pays développés à atteindre l'objectif de l'ONU de consacrer 0,7% de leur RNB à l'APD tout

comme le manque de progrès en matière d'efficacité de l'aide par rapport aux engagements pris à Paris, Accra et Busan³⁷ portent sérieusement atteinte au potentiel de l'APD.

L'APD équivaut à seulement 0,3% du RNB des pays membres du DAC, malgré une hausse de l'aide en 2013 après deux années de baisse. Ce montant représente moins de la moitié de l'objectif des 0,7% que la plupart des bailleurs avaient promis d'atteindre d'ici 1985 à l'origine puis d'ici 2015. Bien que certains bailleurs prennent cet objectif au sérieux, tels que les cinq pays qui l'ont déjà atteint, il est improbable que les bailleurs parviennent à augmenter leur aide avant la date butoir de 2015. Les pays donateurs qui n'ont pas encore rempli leurs engagements doivent adopter un calendrier précis et détaillé sans quoi leur crédibilité risque d'être sérieusement entamée. Cela est nécessaire pour rattraper le retard dans la mise en œuvre de la proposition faite à Doha de « mettre au point, d'ici à fin 2010, des calendriers nationaux qui leur permettront d'accroître leur aide afin d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière d'APD » et « à établir dès que possible des calendriers indicatifs glissants qui illustrent comment ils comptent atteindre leurs objectifs ». Le Forum pour la coopération au développement de l'ONU pourrait jouer un rôle crucial en ce sens, s'il se voyait confié le mandat de surveiller et d'établir des rapports annuels détaillés sur les tendances en matière d'APD, y compris sur le niveau des transferts nets de ressources à destination des pays en développement par rapport aux engagements internationaux. Il est d'une importance critique que tous les nouveaux engagements tels que ceux relatifs à la lutte contre le changement climatique viennent s'ajouter aux engagements à atteindre 0,7% du RNB. Le financement de la lutte contre le changement climatique est abordé de manière plus détaillée dans le chapitre 7.

La qualité de l'aide est toute aussi importante que sa quantité. Cependant, la communauté internationale a systématiquement manqué à ses engagements en matière d'efficacité de l'aide, contenus dans une série d'accords conclus depuis 2003 à Rome et réaffirmés en 2011 à Busan. La déclaration issue de la Conférence de Monterrey a appelé les bailleurs à « rendre l'aide plus efficace » et la Conférence de Doha sur le FdD a encouragé « tous les donateurs à améliorer la qualité de l'aide, à développer leurs approches fondées sur des programmes, à utiliser les systèmes nationaux pour des activités administrées par le secteur public, à réduire les coûts de transaction et à améliorer la responsabilité mutuelle et la transparence et ... à délier l'aide autant que faire se peut. »

Malheureusement, ce tableau de promesses est bien loin de la réalité. Les pays en développement ont encore rarement la maîtrise des décisions en matière d'APD car les bailleurs continuent à contrôler la façon dont sont réparties les ressources aussi bien entre les pays partenaires que, bien souvent, entre les différents secteurs et projets. Par conséquent, l'appropriation démocratique ainsi que la prévisibilité de l'aide restent faibles -les priorités des bailleurs pouvant changer- et le principe d'alignement sur les politiques nationales est mis à mal. L'aide des bailleurs continue à être répartie entre les pays

en fonction de leurs intérêts géostratégiques, économiques, des relations qu'ils entretiennent avec leurs anciennes colonies et d'autres priorités en matière de politique étrangère. L'aide est rarement fondée sur des règles, droits ou besoins. Comme mentionné ci-dessous, seulement une petite partie de l'aide parvient réellement à destination des pays en développement. De plus, l'utilisation des systèmes nationaux reste limitée : selon le rapport de la réunion du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement qui a eu lieu cette année au Mexique, l'aide utilise les systèmes nationaux dans moins de la moitié des cas analysés³⁸. Les opérateurs de l'aide continuent à créer des doublons administratifs qui peuvent affaiblir les administrations publiques dans les pays récipiendaires. Des systèmes, définis par les pays partenaires eux-mêmes, doivent être mis en place pour permettre aux pays partenaires de mesurer et de surveiller de manière bien plus efficace les montants d'aide disponibles et ainsi pouvoir définir comment ils souhaitent utiliser ces ressources.

Les opérateurs de l'aide fournissent également de plus en plus cette aide sous forme de prêts, qui même lorsqu'ils sont rentables pour les créanciers, continuent à être comptabilisés au titre de l'APD du fait de règles de comptabilisation obsolètes³⁹. La hausse de l'aide en 2013 a été causée en grande partie (33%) par l'utilisation d'instruments financiers autres que les dons, tels que les prêts. Cette tendance est préjudiciable aux pays les plus pauvres car ces prêts ont principalement été accordés aux pays à revenus intermédiaires alors que l'aide à destination des pays d'Afrique sub-saharienne a diminué de 4% en 2013. Utiliser des prêts plutôt que des dons contribuera à augmenter le taux d'endettement des pays partenaires car tout prêt implique, à la différence des dons, des remboursements ultérieurs. Comme expliqué dans le chapitre 5, il existe un consensus de plus en plus large sur le fait que la situation d'endettement élevé combinée à une croissance faible puisse provoquer de nouvelles crises de la dette dans un avenir proche. Les pays donateurs devraient fournir leur aide principalement sous forme de dons afin de ne pas détériorer la situation de la dette dans les pays en développement ni de les rendre plus vulnérables aux risques d'endettement.

Il existe deux autres défauts au niveau du mode de comptabilisation de l'APD : le fait que les frais d'écolage et les coûts d'accueil des réfugiés soient comptés au titre de l'aide. On estime que ces frais ont, en 2012, gonflé les chiffres de l'aide de 2,7 milliards de dollars au niveau de l'Union européenne⁴⁰. L'aide de nombreux donateurs continue à être liée, c'est à dire qu'elle doit être utilisée pour acheter des biens et des services auprès de fournisseurs appartenant au pays qui a apporté les fonds d'aide plutôt qu'auprès de fournisseurs locaux. Cela provoque une augmentation des prix et fait également perdre aux pays bénéficiaires une occasion de stimuler leur économie. Selon une étude publiée par Eurodad⁴¹, la majeure partie de l'APD est dépensée par le biais de contrats de marchés publics pour l'achat de biens et de services à des entreprises. Or, la plupart de ces contrats d'APD sont liés de manière implicite et ce sont des entreprises issues des pays donateurs qui remportent ces appels d'offre dans la majeure partie des cas. Il est nécessaire de redoubler les efforts pour mettre fin aux pratiques de l'aide liée qui empêchent les entrepreneurs issus des pays partenaires de remporter les appels d'offre financés par l'APD. Les pays donateurs devraient s'engager à établir des marchés publics plus durables, et en particulier à réformer le système des appels d'offres financés par l'aide. Cette réforme pourrait entre autres viser à encourager les entreprises locales à répondre aux appels

d'offre et à établir des critères sociaux et environnementaux ainsi que des préférences locales. Lors de la Conférence de Monterrey les donateurs ont également promis de «veiller à ce que les ressources fournies pour l'allègement de la dette ne réduisent pas les montants d'APD qui doivent être disponibles pour les pays en développement.» Cette promesse n'a, à l'heure actuelle, toujours pas été tenue.

Enfin, les donateurs ont de plus en plus recours au mixage de l'aide avec des financements de nature privée (blending). Cette tendance actuelle soulève de sérieux problèmes qui n'ont été ni correctement évalués ni traités par les agences de développement qui font la promotion de cet agenda telles que la Commission européenne. Le rapport du Secrétaire général de l'ONU⁴² résume bien ces problèmes :

«... le manque de clarté sur le caractère additionnel et à l'objectif de ces fonds, l'influence limitée des donateurs et des bénéficiaires sur les modèles d'investissements et leur application, l'absence de transparence et d'application du principe de responsabilité, le risque de décalage entre les intérêts du secteur privé et les priorités des pays, le danger d'augmentation du poids de la dette, le peu d'attention accordé aux petites et moyennes entreprises et le fait que le coût d'opportunité lié à l'utilisation de l'argent public pour mobiliser des ressources privées n'a pas le même effet ou n'a pas des retombées aussi importantes que si cet argent avait été consacré directement à des objectifs de développement, et le risque de détournement».

Au vu de ces problèmes ainsi que du manque d'appropriation des mécanismes associant fonds publics et privés par les pays en développement, nous estimons que cet agenda devrait être mis en suspens jusqu'à ce que ces mécanismes soient passés en revue par les pays en développement. Cet examen devrait consister à évaluer s'il existe des modalités d'aide plus efficaces pour soutenir le secteur privé dans les pays en développement telles que des investissements publics dans les secteurs de la santé, l'éducation ou les infrastructures.

La déclaration de Doha encourageait « ... la mise en œuvre et la transposition à une plus grande échelle, selon les circonstances, d'initiatives de financements innovants » et précisait que « ces fonds devraient compléter et non remplacer les sources de financement traditionnelle ». Or, le terme de "financement innovant" a depuis été utilisé pour faire référence à toutes sortes de mécanismes et pas seulement à ceux financés par des fonds publics comme l'était l'intention à l'origine. Il est nécessaire de revenir au sens originel du terme afin de générer de nouvelles ressources publiques pour financer le développement qui viendraient s'ajouter à l'APD existante. Les taxes sur les billets d'avions ont par exemple permis de générer plus de 7 milliards de dollars depuis 2006. Ces nouvelles sources de financement peuvent procurer les ressources dont les pays en développement ont grandement besoin et doivent être comptabilisées au-delà des engagements de 0,7% existants. Nous recommandons en particulier d'utiliser les revenus issus d'une taxe sur les transactions réalisées par les institutions financières -et non par les individus- pour financer le développement. Cette taxe porterait sur les actifs tels que les actions, les obligations, les actifs monétaires et produits dérivés. L'adoption d'une telle taxe encouragerait l'investissement à long-terme plutôt que les transactions à court-terme ce qui rendrait le système financier international plus stable. Cette situation serait bénéfique aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement.

5 La dette extérieure

Recommandations principales

L'AGNU a récemment adopté une résolution⁴³ visant à établir « un cadre juridique multilatéral sur les restructurations de dette souveraine ». Cette résolution constitue une opportunité à ne pas manquer pour mettre en place des mécanismes internationaux de prévention et de résolution des crises de la dette. La Conférence d'Addis-Abeba peut contribuer à soutenir ce processus. Nos recommandations sont les suivantes :

- A l'occasion de la 69^{ème} session de l'AGNU, se réengager à parvenir à un accord sur la création d'un cadre juridique multilatéral sur les restructurations de dettes et à formuler une proposition concrète d'ici juillet. Ce cadre devrait : être placé dans une enceinte neutre qui exerce ses activités de manière totalement indépendante par rapport aux débiteurs et aux créanciers y compris les créanciers les plus importants tels que le FMI ; inclure l'ensemble des parties prenantes, y compris les acteurs issus du secteur privé, les institutions multilatérales et les gouvernements ; appliquer une approche de la viabilité de la dette fondée sur les droits humains ; obliger les créanciers et le débiteurs à répondre de leurs actes irresponsables ; et donner la possibilité à chaque acteur, y compris ceux issus de la société civile, d'être entendu et de témoigner.
- Organiser des audits indépendants de la dette qui examineront minutieusement l'état de la dette au regard des principes d'investissement responsable et évalueront sa légitimité. Les acteurs impliqués dans ces audits devraient s'engager à annuler les dettes déclarées illégitimes

Problèmes-clés

Le nombre de pays vulnérables face aux risques d'endettement est en hausse:

- Le recours massif à l'emprunt et aux capitaux privés sur les marchés financiers pour compléter les prêts concessionnels accordés par les créanciers bilatéraux et multilatéraux conduira à une dégradation du profil de risque des PMA face à la dette. 16 pays au sein du groupe des pays à bas revenus sont actuellement dans une situation de surendettement ou face à un risque élevé de surendettement.
- La nature volatile des flux de capitaux internationaux et les crises provoquées par un retournement brutal de ces flux ou l'éclatement de bulles spéculatives, ont des répercussions négatives sur de nombreux marchés émergents.

- Les niveaux de dette souveraine ont atteint des sommets même dans les pays développés et y compris dans la plupart des pays européens.

Les crises de la dette risquent de balayer tous les progrès de développement accomplis dans le monde sur une période de plusieurs décennies. Dans les pays où une grande partie de la population vit sous ou juste en-dessous du seuil de pauvreté, l'impact négatif de ces crises sur l'économie aura des répercussions dévastatrices pour des millions de vies humaines. Bien que les pays à revenu intermédiaire et à revenu élevé sont en général plus résistants face aux crises, ils ne seraient pas indemnes en cas de crise dans un grand pays émergent car celle-ci aurait des répercussions mondiales du fait de l'interdépendance entre les marchés financiers.

Même dans les pays qui ne sont pas touchés par de très graves crises de la dette, le remboursement du service de la dette reste problématique. Dans un contexte de budgets publics limités, les remboursements de dette se font au détriment du financement du développement. La Conférence de Doha a souligné l'importance de « reconnaître que promouvoir le développement et revenir à un niveau d'endettement soutenable constituent les principaux objectifs du règlement de la dette ». Il est à présent nécessaire de recommander un examen approfondi du programme de financement soutenable du développement de la communauté internationale. Ce programme devrait comprendre la création d'un nouveau cadre de soutenabilité de la dette qui prendrait en compte les besoins de financement pour atteindre les objectifs de développement durable ainsi que les principes pour l'investissement responsable, et qui pourrait guider les processus d'annulation et de restructuration de dette. Ces éléments sont essentiels si l'on veut que tous les pays atteignent les objectifs de développement durable. La surveillance des risques posés par l'augmentation de la dette privée et par l'utilisation d'instruments tel que les partenariats public-privé devraient également entrer dans le champ de compétences de ce nouveau cadre.

Les créanciers et débiteurs devraient organiser des audits indépendants de la dette visant à examiner minutieusement l'état de la dette au regard des principes d'investissement responsable, y compris en évaluant leur légitimité. Ces acteurs devraient s'engager à annuler les dettes déclarées illégitimes. Dans le chapitre 7, nous insistons sur l'importance d'un débat sur les principes pour l'investissement responsable au sein de l'ONU.

Alors que la situation de la dette a beaucoup changé, les mécanismes de prévention et de résolution des crises de la dette n'ont eux pas évolué. Les crises sont actuellement traitées trop tard et trop lentement. Les créanciers dominent les organismes chargés des restructurations de dette - le Club de Paris regroupant les principaux créanciers occidentaux et le FMI. Par conséquent ils ne sont pas en mesure de porter des jugements objectifs ni d'évaluer les problèmes de manière impartiale. Ils ne peuvent pas non plus traiter les problèmes de dette de façon globale sachant qu'ils ne sont compétents que pour certains types de dette. A l'heure actuelle, la participation

des créanciers privés aux processus de restructuration de dette n'est pas obligatoire. Ceci explique pourquoi des fonds voutours peuvent poursuivre des Etats endettés en justice afin d'obtenir le remboursement intégral de leurs créances. Enfin, les organismes existants ne prennent pas suffisamment en compte les besoins de développement ni les droits de l'Homme, si bien que les mesures prises atténuent insuffisamment les effets négatifs des crises sur les économies et les populations.

Depuis la Conférence de Monterrey, la communauté internationale a produit de nombreux travaux, à un niveau conceptuel, sur la question de la prévention et de la résolution des crises de la dette. Il est à présent indispensable d'établir des mécanismes à caractère contraignant pour traiter ces problèmes. La CNUCED a développé des Principes pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables⁴⁴. Lors de la Conférence d'Addis-Abeba, les gouvernements devraient s'engager à appliquer pleinement les principes de la CNUCED et à publier régulièrement des rapports sur les progrès accomplis dans leur mise en œuvre. Ils devraient également réaffirmer le principe de responsabilité partagée entre les débiteurs et les créanciers en matière de prévention et de résolution des situations d'endettement non-soutenables.

La CNUCED⁴⁵, le Département des Affaires Economiques et Sociales de l'ONU (DAES)⁴⁶ ainsi que des universitaires⁴⁷ sont en train de réfléchir à la forme que pourrait prendre ce nouveau mécanisme de résolution de la dette souveraine. Le FMI⁴⁸ a quant à lui proposé de renforcer les dispositions relatives à l'action collective plutôt que d'établir un véritable régime juridique permettant les restructurations de la dette. Or, les événements récents, tels que le sauvetage massif des créanciers privés en Grèce et les procès des créanciers récalcitrants (les fonds voutours) contre l'Argentine, ont démontré qu'il est urgent de réformer le système actuel.

En septembre 2014, l'AGNU a adopté une résolution primordiale qui vise à établir un cadre juridique multilatéral sur les restructurations de dette souveraine. Ce cadre constitue une composante-clé qui a longtemps fait défaut et qui permettra au système financier international d'être stable et favorable au développement. Cette résolution a été suivie d'une seconde adoptée par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, qui place clairement les restructurations de dette dans le contexte de la réalisation des droits de l'Homme. Lors de la Conférence de Monterrey, les gouvernements ont affirmé qu'ils souhaiteraient que « toutes les parties intéressées étudient, dans les instances

appropriées, un mécanisme international de renégociation de la dette qui amènera les débiteurs et créanciers à se concerter pour restructurer les dettes insoutenables de manière opportune et efficace ». Il est temps d'appliquer cette promesse en créant un mécanisme de renégociation de la dette qui garantira le partage équitable des charges entre débiteurs et créanciers et qui évitera les risques d'ordre moral. Quatorze ans après Monterrey, la Conférence d'Addis-Abeba sur le FdD est une opportunité cruciale et tant attendue de promouvoir et travailler à la mise en œuvre de cette réforme essentielle.

Pour être efficace, ce cadre devra, au minimum, remplir les conditions suivantes. Tout d'abord, il devra être placé dans une enceinte neutre qui exerce ses activités en toute indépendance par rapport aux débiteurs et aux créanciers, y compris les créanciers les plus importants tel que le FMI, afin de bénéficier d'une crédibilité suffisante et de garantir un traitement équitable. Deuxièmement, ce cadre fonctionnera uniquement s'il inclut l'ensemble des créanciers, aussi bien ceux issus du secteur privé que les institutions multilatérales et les gouvernements. Troisièmement, les analyses de la viabilité de la dette devront reposer sur les droits humains pour d'empêcher que les crises de la dette n'occasionnent d'énormes coûts humains et être conforme aux normes faisant l'objet d'un consensus international. Quatrièmement, ce cadre devra avoir les moyens d'obliger les créanciers et les débiteurs à répondre de leurs actes irresponsables. Finalement, dans un souci d'efficacité et afin de renforcer la légitimité et le soutien du public, tous les acteurs concernés, y compris ceux issus de la société civile, devront avoir la possibilité d'être entendus et de témoigner.

Enfin, il est important de signaler que les créanciers officiels, et en particulier le FMI et la Banque mondiale, ont souvent conditionné l'octroi de leurs prêts à la mise en œuvre de politiques économiques spécifiques. Cette conditionnalité a d'une part contribué à détériorer la situation démocratique des pays emprunteurs en rendant les gouvernements responsables devant les institutions financières internationales plutôt que devant leurs propres citoyens. De plus, elle a souvent provoqué des revirements de politiques très controversés vis leurs effets néfastes en termes de pauvreté et de respect des droits de l'Homme. Selon des travaux de recherche récents, le FMI a eu plus souvent recours à la conditionnalité au cours des dernières années⁴⁹. Il est temps de mettre un terme à cette pratique.

6

Les problèmes systémiques : pour une réforme en faveur d'une gouvernance mondiale et d'un système monétaire international plus efficaces et ouverts à tous

Recommandations principales

Une refonte des structures de gouvernance économique mondiale est nécessaire pour permettre aux pays en développement de participer de manière juste et équitable aux décisions des organisations internationales et des institutions financières, renforcer la transparence et la responsabilité au sein de ces instances, et traiter les problèmes majeurs au niveau international tout en laissant une marge de manœuvre suffisante aux pays en développement. Nos recommandations sont les suivantes:

- **Initier un débat sur la création d'un Conseil de coordination économique mondial de l'ONU qui serait chargé d'évaluer les progrès accomplis et de mener les débats sur ce sujet, en prenant en compte aussi bien les facteurs sociaux et écologiques que les droits de l'Homme.**
- **Emettre 250 milliards de dollars de DTS par an. Ces droits seront répartis entre les pays sur la base de leurs besoins économiques et affectés en priorité aux pays en développement. Les Statuts du FMI seront modifiés pour permettre ces changements.**

Problèmes-clés

La plupart des pays en développement ne peuvent pas prendre part aux décisions des Institutions Financières Internationales (IFIs) les plus influentes telles que le Conseil de stabilité financière (CSF). Par ailleurs, les réformes des institutions de Bretton Woods prennent tellement de temps et sont si limitées que leurs politiques sont de plus en plus en décalage avec les réalités économiques mondiales et les principes démocratiques de base.

Suite à la crise, le CSF a reçu pour mission de définir de nouvelles normes et de proposer de nouvelles règles en matière de régulation financière. La composition de cet organe est cependant extrêmement problématique. Les grandes économies émergentes membres du G20 en font bien partie. Mais la majorité des membres de l'ONU en sont exclus alors que plusieurs juridictions de plus petite taille connues pour leur manque de transparence financière et leurs pratiques d'évasion fiscale telles que la Suisse, les Pays-Bas et Singapour en font eux partie⁵⁰. Pour ne citer qu'un exemple : les pays en développement sont exclus de plusieurs organes internationaux importants dont le rôle est d'établir des normes de régulation financière, tels que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ou la Banque des

Règlements Internationaux. Quant aux autres instances privées telles que le Comité des normes comptables internationales, elles ne font l'objet ni d'une surveillance ni de participation publiques. Les pays en développement sont donc non exclus des décisions et de la conception des normes qui les concernent. De plus, en l'absence d'une véritable participation de l'ensemble des acteurs concernés, les accords conclus au sein de ces instances ne bénéficieront ni d'une surveillance ni d'un large soutien, comme l'a montré le cas des mesures fiscales développées par l'OCDE.

Lors de la conférence de Doha, les chefs d'Etat ont reconnu que « La réforme de [l'architecture financière internationale] devrait essentiellement tendre à accroître la transparence et à renforcer la participation et le poids des pays en développement et des pays en transition dans la prise de décisions et l'établissement des normes au niveau international. » Cependant, les efforts entrepris pour réformer cette architecture sont très limités. Par exemple, le Conseil de stabilité financière est actuellement en train de revoir ses modalités de représentation mais aucune information n'est disponible sur la manière dont la société civile ou d'autres parties intéressées telles que les pays non-représentés au sein de cet organe, pourraient contribuer à cette réforme. Les instances qui fixent les "règles du jeu" dans le secteur financier telle que le CSF et les Comités de Bâle devraient prendre immédiatement des mesures pour permettre l'adhésion d'autres membres que les gouvernements des pays en développement puissent participer pleinement et de manière officielles à ces instances.

En 2008, les chefs d'Etat se sont mis d'accord à Doha sur le fait que « les institutions de Bretton Woods doivent être réformées en profondeur »⁵¹. Or, c'est précisément au sein de ces institutions que les problèmes de gouvernance sont les plus importants car celles-ci conservent un grand pouvoir d'influence sur les pays en développement, tout particulièrement en cas de crise. En 2010, le FMI a accepté de modifier légèrement son système de vote. Cette décision aurait, selon des études indépendantes, fait passer la part des "économies avancées" à 55% du total des voix, soit une baisse de moins de 3%.⁵² Même ce changement minime, qui laisse aux pays riches le contrôle de cette institution, n'a toujours pas été ratifié par les Etats-Unis qui empêchent par leur veto l'exécution de l'accord conclu en 2010. Un moyen simple et efficace de donner plus de voix aux pays en développement serait d'augmenter le nombre de décisions du FMI prises par un vote à la double-majorité, c'est à dire requérant la majorité des bulletins de vote ainsi que la majorité des pays. La Banque mondiale proclame souvent que les pays en développement détiennent la moitié des droits de vote et des sièges au sein de son Conseil d'Administration. Or, cette affirmation est fautive car elle comptabilise 16 pays riches tels que l'Arabie Saoudite comme des "pays en développement". Des études indépendantes montrent que les pays à revenus

élevés conservent en réalité 60% des droits de vote au sein de la Banque mondiale⁵³. La Banque devrait instaurer l'égalité de voix entre les pays emprunteurs et les autres pays comme point de départ d'une réforme en profondeur de cette institution.

De plus, les normes en matière de transparence et de responsabilité sont extrêmement inadéquates dans la plupart des institutions internationales qui s'occupent de questions économiques et financières. Les intérêts des puissantes entreprises multinationales passent ainsi souvent avant les préoccupations des populations concernées.

En 2010, suite à des campagnes de groupes issus de la société civile menées depuis des dizaines d'années, les organes publics de la Banque mondiale ont finalement accepté de modifier leur politique de transparence et adopté le principe d'accès public aux documents, sauf pour quelques exceptions. Ce principe de base n'est pourtant pas appliqué par les autres institutions financières internationales, ni par les organes privés appartenant au groupe de la Banque mondiale.

Le droit d'accès à l'information détenue par des autorités publiques est un droit humain fondamental consacré à l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits Humains de l'ONU. Or, ce droit est systématiquement bafoué par les instances internationales qui fixent les règles de la finance mondiale. Toutes les IFI devraient respecter les normes de transparence de base qui figurent dans la *Charte de Transparence pour les Institutions Financières Internationales*.⁵⁴

Comme le témoignent la Conférence de Monterrey, les nombreuses discussions qui ont eu lieu sous l'égide de l'ONU et les résolutions adoptées au cours des dernières années, l'ONU joue un rôle primordial dans la promotion de la coopération internationale en matière de développement ainsi que d'un système économique mondial bénéfique pour tous. L'AGNU et l'ECOSOC sont des instances essentielles où les différents acteurs peuvent s'exprimer et où les décisions de l'ONU sont prises. Malgré leur importance, ces instances n'ont pas été dotées d'un mandat, d'un rôle ni de moyens suffisants. Il existe donc un grand vide au cœur du système mondial de décisions économiques en l'absence d'un mécanisme de coordination ou de consultation englobant l'ensemble des pays.

La transformation de l'enceinte de coopération économique du G8 en G20 pour refléter le pouvoir des pays émergents a constitué un changement positif. Le G20 s'avère pourtant être un mécanisme de coordination mondiale inapproprié et inefficace. Ce problème s'explique en partie par la nature ad hoc de cette entité qui dépend d'autres institutions, et en particulier des IFIs, de l'OCDE et du CSF, pour faire appliquer ses décisions. Le fait que le G20 exclut la majorité des membres de l'ONU est un autre problème majeur. Un système bien meilleur, préconisé par la Commission d'experts de l'ONU sur les réformes du système monétaire et financier international, consisterait à créer un Conseil de coordination économique mondial de l'ONU qui serait chargé

« d'évaluer les progrès accomplis et de mener les débats sur les questions économiques, en prenant en compte aussi bien les facteurs sociaux et écologiques que les droits de l'Homme »⁵⁵.

Les solutions ne se trouvent évidemment pas toutes au niveau mondial. Il existe au niveau régional des alternatives telles que les unités de compte et les fonds de réserve, qui, en l'absence d'options mondiales regroupant l'ensemble des acteurs concernés, représentent des approches intéressantes. Enfin, la mise en place d'un meilleur système de régulation et de coordination au niveau régional et au niveau mondial ne devraient en aucun cas se faire au détriment d'une baisse de la marge de manœuvre des pays en développement pour définir leur propre modèle de développement.

Ces problèmes de gouvernance sont particulièrement inquiétants sachant que d'autres questions primordiales doivent également être abordées, telles que celle de la disparition progressive du statut de monnaie de réserve internationale du dollar américain. Du fait de ce statut, les Etats-Unis bénéficient du "privilège exorbitant" de pouvoir imprimer la monnaie de réserve internationale. Ce statut a aussi été un facteur déterminant dans la crise financière mondiale: les Etats-Unis ont pu financer leurs déficits en contractant des emprunts à moindre coût auprès des gouvernements du monde entier et en particulier des pays émergents. Cela a causé d'énormes déséquilibres au niveau mondial. Tous les analystes s'accordent sur le fait que le dollar devra tôt ou tard perdre son statut actuel car la part des Etats-Unis dans l'économie mondiale diminue et une transition trop brusque vers un nouveau système risquerait de provoquer une nouvelle crise. L'alternative principale au système actuel serait de créer de nouveaux actifs de réserve en augmentant progressivement les émissions de DTS. L'émission de 250 milliards de dollars américains de DTS supplémentaires en 2009, suite à un accord conclu par le G20, prouve qu'il s'agit d'une alternative réaliste. Affecter ces actifs aux pays en développement -ce qui requerrait une modification des Statuts du FMI- permettrait également d'améliorer de manière significative la position de réserve de ces pays et diminuerait leur besoin de posséder d'importantes réserves de change, libérant ainsi des fonds pour financer les investissements productifs. Détenir autant de réserves de change a un coût pour les pays en développement, qui a été estimé à 130 milliards de dollars par an⁵⁶, sur la base d'écart moyen entre le taux d'emprunt et les rendements des réserves de change. Or, ces réserves représentent des transferts nets de ressources à destination des pays détenant les devises dans lesquelles sont effectuées ces réserves, tels que les Etats-Unis. Le coût de détention de réserves serait encore plus élevé si l'on ajoutait le coût d'opportunité des investissements nationaux non-réalisés. Le DAES a suggéré d'émettre 250 milliards de dollars de DTS supplémentaires par an et d'affecter entre 100 et 167 milliards de dollars aux pays en développement.

7 Autres problèmes importants

Les conférences sur le FdD précédentes ont abordé un grand nombre de questions importantes. Nous souhaitons ici en souligner quatre qui selon nous, méritent une attention particulière.

Tout d'abord, l'ONU devrait prendre au sérieux le besoin d'adopter de nouvelles approches pour mesurer le progrès. Ces approches devraient permettre de mesurer la performance économique sur le court-terme, tel qu'avec l'indicateur du PIB, mais d'aller au-delà, en mesurant également le bien-être dans ses dimensions sociale et environnementale et le niveau des inégalités, notamment entre hommes et femmes. Cette question a été soulevée au sein de nombreuses institutions internationales et par des leaders d'opinion, et notamment le PNUD, la Commission européenne, l'Initiative « Vivre mieux » lancée par l'OCDE; le Groupe de haut niveau sur la durabilité mondiale facilité par le Secrétaire général de l'ONU et la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi en 2009. Ces instances sont toutes parvenues à la même conclusion : la nécessité de créer de nouveaux indicateurs du bien-être pour compléter l'indicateur du PIB. Les initiatives visant à "aller au-delà du PIB" se multiplient au niveau national, comme c'est le cas au Bhoutan et au Royaume-Uni. Les initiatives telles que l'Indice de Développement humain de l'ONU constituent un bon point de départ pour développer de nouveaux indicateurs.

La Conférence de l'ONU sur le développement durable de 2012 à Rio a appelé «la Commission de statistique du Secrétariat de l'ONU [à] lancer, en consultation avec les entités compétentes du système de l'ONU et d'autres organisations intéressées, un programme de travail dans ce domaine en faisant fond sur les initiatives existantes». A Addis-Abeba, les gouvernements pourraient donner un nouvel élan à ces travaux en s'engageant à ce que les analyses conduites par l'ONU soient à l'avenir fondées sur une mesure du progrès entendue au sens large.

Deuxièmement, l'ONU pourrait regrouper l'ensemble des initiatives et des propositions existantes sur les normes de financement responsable au sein d'une nouvelle initiative, qui permettrait par ailleurs de contrôler la bonne application de ces normes. Parmi les principales initiatives et les nouveaux cadres proposés figurent les Principes sur le financement responsable du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP), les Principes pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables développés par la CNUCED, les Principes directeurs sur les entreprises multinationales de l'OCDE et les Principes de l'Equateur pour les banques privées de la Société financière internationale. Ces initiatives ont plusieurs points en commun : leurs principes ont tendance à être volontaires, elles fonctionnent toutes selon une approche visant à « ne pas nuire », elles disposent de peu d'instruments efficaces pour surveiller la bonne application des principes et de vastes pans de la finance leur échappent. Les organisations de la société civile ont fait des propositions concrètes d'alternatives, telles que la Charte sur le financement responsable proposée

par Eurodad⁵⁷, qui visent toutes à garantir que la finance internationale ait un impact positif sur le développement durable. La Conférence sur le FdD est une occasion pour l'ONU d'agir en leader mondial sur ces questions en établissant un cadre clair qui ferait la synthèse de tous les principes existants, comblerait leurs lacunes, renforcerait les mécanismes d'application et les mesures incitatives au respect de ces principes. Pour ce faire, cette conférence devrait approuver la création d'un groupe de travail qui, conformément à la résolution de la Commission des droits de l'Homme de juin 2014 dans sa version préliminaire, serait chargé de concevoir un mécanisme visant à établir des obligations légales en matière de droits de l'Homme pour les sociétés transnationales⁵⁸. Les membres de l'ONU devraient également établir un Code de conduite multilatéral à caractère contraignant pour les STN et s'assurer de sa bonne application afin que les principes de responsabilité sociale des entreprises soient garantis et d'empêcher les pratiques commerciales restrictives de concurrence.

Troisièmement, la question des droits des femmes doit former partie intégrante des négociations sur le FdD. Il est en effet de plus en plus admis que chaque type de financement comporte des risques et des opportunités différents pour les femmes. La Conférence de Monterrey a souligné l'importance d'un « développement soucieux de la parité entre les sexes et à visage humain – aux quatre coins de la planète » et appelé à « intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs ». Comme nous ne pouvons pas aborder cette question de manière exhaustive dans les limites de ce rapport, voici deux exemples qui illustrent toute l'importance de cette question. Les ressources considérables que les gouvernements perdent à cause de l'évasion fiscale entravent la capacité des gouvernements à financer des programmes de lutte contre les discriminations existantes de longue date. De plus, ce manque à gagner fiscal les oblige à créer d'autres impôts tels que les impôts indirects qui ont un impact souvent négatif sur la capacité des femmes à se procurer des biens et services essentiels. Comme l'explique un rapport de l'ONU publié par un expert indépendant⁵⁹, les femmes sont beaucoup plus vulnérables aux crises de la dette du fait du rôle qu'on leur attribue dans la société. Les réformes économiques mises en place suite à ces crises ont souvent entraîné un appauvrissement et une marginalisation des femmes en ayant rendu l'accès des femmes aux services de base encore plus difficile. Ces mesures ont conduit à une augmentation des inégalités entre hommes et femmes et à une "féminisation de la pauvreté".

Quatrièmement, la Conférence de l'AGNU en 2009 a, à juste titre, mis sur la table un programme de réforme du secteur financier et de la régulation financière. Le rapport d'experts qui a contribué à la préparation de cette conférence explique de manière détaillée les nombreux problèmes qui ont été à l'origine de la crise, la plus grande financière qu'ait connue le monde depuis des décennies. La Conférence sur le FdD d'Addis-Abeba devrait contribuer à

élaborer davantage ce programme et faire des propositions concrètes sur le plan de travail du futur Conseil de coordination économique mondial de l'ONU (voir au chapitre 6). Cet plan devrait notamment comprendre les mesures suivantes : prévenir la défaillance des grands établissements bancaires posant des risques pour l'ensemble du système financier ("too big to fail"), ajuster les régulations bancaires pour qu'elles encouragent davantage les investissements à long-terme et les mesures contre-cycliques, supprimer tout produit financier potentiellement dangereux ou qui pourrait déstabiliser l'économie, instaurer des réglementations des marchés des matières premières pour éviter une volatilité excessive des prix et la spéculation. Le système financier devrait être suffisamment diversifié, répondre aux besoins de populations et être au service du développement durable, et moins enclin aux crises financières dont les effets sont très néfastes. Ces mesures sont nécessaires pour compléter celles visant à traiter les problèmes de flux financiers illicites et d'évasion fiscale exposés dans le chapitre 1, ainsi que celles visant à contrôler les mouvements de capitaux et à améliorer la qualité des investissements au niveau international détaillées dans le chapitre 2.

Enfin, le montant des ressources pour traiter les problèmes environnementaux mondiaux doit augmenter considérablement, et il est nécessaire que ces financements viennent s'ajouter aux engagements existants en matière d'APD et qu'ils soient attribués conformément aux plans de développement des pays partenaires. Le Groupe de haut niveau sur l'évaluation des ressources pour la biodiversité a estimé ces besoins de financement à plusieurs centaines de milliards de dollars d'ici 2020⁶⁰. Selon des estimations inférieures, les pays en développement auraient, d'ici 2030, besoin de 27 à 66 milliards

de dollars par an pour mettre en place des programmes d'adaptation au changement climatique et de 177 milliards de dollars par an pour des mesures de compensation au changement climatique.⁶¹ Les financements publics sont nécessaires en matière de biodiversité : ils garantiront que les interventions peu attractives pour le secteur privé, en particulier celles dans les pays à bas revenus ou au bénéfice de populations marginalisées, disposent de financement et de soutien adéquats. Les financements publics et réglementations appropriées peuvent également permettre de veiller à ce que les investissements financés par le secteur privé bénéficient bien aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Les analyses détaillées conduites sur ce sujet s'accordent sur le fait que l'inaction coûtera beaucoup plus chère que les chiffres indiqués ci-dessus.

Les gouvernements doivent relever ce défi à l'occasion de la COP qui se tiendra à Paris, en s'engageant à conclure un accord contraignant qui incluent leurs contributions dans la lutte contre le changement climatique. Il sera important de s'assurer que ces engagements financiers sont apportés sous la forme de ressources publiques supplémentaires qui n'ont pas déjà été comptés comme APD pour le financement des objectifs de développement. De plus, les financements climatiques ne doivent pas être attribués par le biais d'instruments qui augmentent les niveaux d'endettement des pays en développement ou qui sont de nature spéculative. Ils doivent également contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide en favorisant la maîtrise des financements et des programmes par les pays en développement, contrôlant les transferts réels de ressources et évitant la logique de court-terme des bailleurs qui tentent de conditionner leurs financements à la satisfaction des intérêts particuliers de leurs entreprises.

Endnotes

- 1 JSAPMDD soutient la plupart des recommandations de ce rapport
- 2 UNGA Resolution A/RES/68/304 (2014).
- 3 UN. (2003). *Monterrey Consensus on Financing for Development*.
- 4 UN. (2009). *Doha Declaration on Financing for Development*.
- 5 UN. (2014). *Report of the Open Working Group on Sustainable Development Goals established pursuant to General Assembly resolution 66/288*.
- 6 UN. (2014). *Report of the Intergovernmental Committee of Experts on Sustainable Development Financing*.
- 7 Christian Aid. (2008). *Death and taxes*.
- 8 IMF. (2014). *Spillovers in International Corporate Taxation*.
- 9 OECD. (2014). *Part 1 of a Report to G20 Development Working Group on the Impact of BEPS in low income countries. July 2014*.
- 10 UNCTAD. (2014). *UNCTAD Trade and Development Report 2014*.
- 11 http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session26/Documents/A_HRC_26_28_ENG.doc
- 12 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/55/1000
- 13 <http://www.un.org/esa/ffd/tax/2014ITCM/StatementG77China.pdf>
- 14 <http://www.un.org/esa/ffd/tax/2014ITCM/index.htm>
- 15 CESR; Christian Aid. (2014). *A Post-2015 Fiscal Revolution*.
- 16 <http://www.imf.org/external/pubs/ft/survey/so/2014/POL031314A.htm>
- 17 ActionAid; Eurodad. (2011). *Approaches and Impacts. IFI Tax policy in developing countries*.
- 18 IMF. (2014). *Spillovers in International Corporate Taxation*.
- 19 <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4720>
- 20 Griffiths, J., Martin, M., Pereira, J., Strawson, T. (2014). *Financing for Development Post-2015: improving the contribution of private finance. European Union*.
- 21 Development Initiatives. (2013). *Investments to end poverty*.
- 22 UNCTAD World Investment Report 2014, highlighting data difficulties in measuring FDI via SPEs. The report implies that greater data collection is needed. See: http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2014_en.pdf
- 23 See for example UNCTAD's "common set of principles for investment in SDGs" in its most recent World Investment Report. (<http://unctad.org/en/pages/PublicationWebflyer.aspx?publicationid=937>)
- 24 See Griffiths, J., Martin, M., Pereira, J., Strawson, T. (2014). *Financing for Development Post-2015: improving the contribution of private finance. European Union and Romero, M.J., Van de Poel, J. (2014). Private finance for development unraveled. Assessing how Development Finance Institutions work. Eurodad. Brussels and Kwakkenbos, J. (2012). Private profit for public good? Eurodad. Brussels*.
- 25 Vervynkt, M. (2014). *Going Offshore. How development finance institutions support companies using the world's most secretive financial centres. Eurodad. Brussels*.
- 26 Romero, M.J., Van de Poel, J. (2014). *Private finance for development unraveled. Assessing how Development Finance Institutions work. Eurodad. Brussels*.
- 27 <http://www.eurodad.org/Entries/view/1546054/2013/11/07/A-dangerous-blend-The-EU-s-agenda-to-blend-public-development-finance-with-private-finance>
- 28 <http://ieg.worldbankgroup.org/evaluations/world-bank-group-support-ppp>
- 29 See footnote 20
- 30 See footnote 20.
- 31 UNCTAD. (2013). *World Investment Report 2013: Global Value Chains: Investment and Trade for Development*. UNCTAD. Geneva.
- 32 See World Bank. (2003). *Do Bilateral Investment Treaties Attract FDI?* and Savant and Sachs. (2009). *The Effect of Treaties on Foreign Direct Investment*.
- 33 Ibid.
- 34 Ibid, p110.
- 35 Khor, M. (2013). *The emerging crisis of investment treaties*. South Centre. Geneva.
- 36 <http://www.thirdworldnetwork.net/finance/article.php?ac=st&aid=25>
- 37 The most recent international agreement is: OECD. (2011). *Busan Partnership for Effective Development Cooperation*.
- 38 See the list of members here: <http://www.oecd.org/dac/dacmembers.htm>
- 39 <http://www.eurodad.org/Entries/view/1546202/2014/05/08/The-Global-Partnership-for-Effective-Development-Cooperation-struggles-to-find-relevance>
- 40 Colin, S. (2014). *A matter of high interest. Assessing how loans are reported as development aid. Eurodad. Brussels*.
- 41 CONCORD. (2013). *Aidwatch Report 2013*. <http://www.concordeurope.org/publications/item/275-2013-aidwatch-report>
- 42 Ellmers, B. (2011). *How to spend it. Smart procurement for more effective aid*. Eurodad. Brussels.
- 43 Report of the UNSG. (2014). *Trends and Progress in International Development Cooperation*. UN.
- 44 See footnote 2.
- 45 <http://www.unctad.info/en/Debt-Portal/Project-Promoting-Responsible-Sovereign-Lending-and-Borrowing/About-the-Project/Principles-on-Responsible-Sovereign-Lending-and-Borrowing/>
- 46 <http://www.unctad.info/en/Debt-Portal/Project-Promoting-Responsible-Sovereign-Lending-and-Borrowing/About-the-Project/Debt-Workout-Mechanism/>
- 47 <http://www.un.org/esa/ffd/msc/2012EgmSdr2/index.htm>
- 48 <http://www.brookings.edu/research/reports/2013/10/sovereign-debt>
- 49 <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14294.htm>
- 50 Griffiths, J., Konstantinos, T. (2014). *Conditionally Yours*. Eurodad. Brussels.
- 51 <http://www.financialstabilityboard.org/members/links.htm>
- 52 See footnote 4.
- 53 <http://www.brettonwoodsproject.org/2010/11/art-567219/>
- 54 <http://www.brettonwoodsproject.org/wp-content/uploads/2014/04/WBgovreforms2010.pdf>
- 55 http://www.ifitransparency.org/doc/charter_en.pdf
- 56 UN. (2009). *Report of the Commission of Experts of the President of the UNGA on Reforms of the International Monetary and Financial System*. UN. New York.
- 57 <http://www.twinside.org.sg/title2/resurgence/2010/234/cover04.htm>
- 58 Molina, Nuria. (2011). *Responsible Finance Charter. Eurodad. Brussels*.
- 59 http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/26/L.22/Rev.1
- 60 See footnote 12.
- 61 <http://www.cbd.int/doc/meetings/fin/hlpgar-sp-01/official/hlpgar-sp-01-01-report-en.pdf>
- 62 UNTT Working Group on Sustainable Development Financing. (2013). *Financing for sustainable development: review of global investment requirement estimates*.

Avec le soutien de

Organisations et Réseaux Globaux / Regionals:

ActionAid International
Action for Global Health
ADIN - Africa Development Interchange Network
AFRODAD - African Forum and Network on Debt and Development
ANND - Arab NGO Network for Development
AWEAPON - Africa Women Economic Policy Network
AWID - Association for Women's Right in Development
CAN - Climate Action Network Europe
Christian Aid
DAWN - Development Alternatives with Women for a New Era
EURODAD - European Network on Debt and Development
GATJ - Global Alliance for Tax Justice
GCAP LAC - Global de Acción ante la Pobreza, Latinoamérica y el Caribe
Global Policy Forum
Health Poverty Action
IBON International
IDDC - International Disability and Development Consortium
International Disability Alliance
IPPF - International Planned Parenthood Federation
ITUC - International Trade Union Confederation
JSAPMDD - Jubilee South Asia Pacific Movement for Debt and Development
Kairos Europe
KULU - Women and Development
LATINDADD - Red Latinoamericana sobre Deuda, Desarrollo y Derechos
NGO Committee on FFD
Oxfam
REPEM LAC - Red de Educación Popular entre Mujeres América Latina
RESURJ - Realizing Sexual and Reproductive Justice
RIPSS - Intercontinental Network for the Promotion of Social Solidarity Economy
SAWWW - South Asia Women's Watch
SEATINI - Sothern and Eastern African Trade, Information and Negotiations Institute
SID - Society for International Development
Social Watch
Tax Justice Network
Tax Justice Network Africa
Third World Network
World Future Council

Organizations nationales:

11.11.11
Aksi! For Gender, Social and Ecological Justice
Alianza Por el Buen Vivir, la Paz y la Sustentabilidad
All Nepal Peasants Federation
All Nepal Women Association
Alliance Sud - Swiss Alliance of Development

Organizations
ANE EJ - Africa Network for Environment and Economic Justice
Asociación Ambiente y Sociedad
Asociación Nueva Vida Pro-Niñez y Juventud
Bangladesh Krishok Federation
Berne Declaration
Beyond Beijing Committee
Beyond Copenhagen Collective
Both Ends
Brot für die Welt
CAFOD
CCFD - Terre Solidaire
CCN - Civic Concern Nepal
CDES - Centro de Derechos Económicos y Sociales
CECOEDECON - Centre for Community Economics and Development Consultants Society
CEDECAM - Centro de Derechos del Campesino
Centre National de Coopération au Développement - 11.11.11
CEPO - Community Empowerment for Progress Organization
CERDN - Center for Socio-Economic Research and Development Nepal
CESR - Center for Economic and Social Rights
Church of Sweden
CIPA - Centro de Iniciativas en Políticas Ambientales
CNE - Comisión Nacional de Enlace
Congregation of Our Lady of Charity of the Good Shepherd
CREAS - Centro regional ecuménico de Asesoría y Servicio
DDCI - Debt and Development Coalition Ireland
DebtWATCH Indonesia
Decidamos, Campaña por la expresión ciudadana
DemNet Hungary - Foundation for Development of Democratic Rights
Development Research Center
Diakonia
Diverse Voices and Action for Equality Fiji
Earth in brackets
Ekvilib Institute
Erlassjahr
Forum Syd
Free Trade Union Development Center
Freedom from Debt Coalition Philippines
Fundación Jubileo Bolivia
Fundación Red Nicaraguense de Comercio Comunitario
Fundación SES
Gestos
Glopolis
GOYULBI NGO
IBIS
IGC - Institute for Global Communications
IGO - Institute of Global Responsibility
Indian Social Action Forum

Inspiration
Institute of Law and Economics
International Presentation Association of the Sisters of the Presentation of the Blessed Virgin Mary
IPS - Institute for Policy Studies, Global Economic Project
Jagaran Nepal
Jubilee Debt Campaign UK
Jubilee Scotland
Jubilee USA Network
KAU - Koalisi Anti Utang
KEPA
KFUK - KFUM Global
KRUHA Indonesia
Labour, Health and Human Rights Development Centre
Lacaso
Methodist Tax Justice Network
Mines Minerals and Peoples India
National Youth NGO Forum Nepal
New Rules for Global Finance
Observatorio Economico Latinoamericano - UNAM
OMI - Missionary Oblates of Mary Immaculate
OWS Special Projects Affinity Group
Pakistan Fisherfolk Forum
Pakistan Kissan Rabita Committee
PLARSUR - Plataforma de organizaciones sociales de Argentina para la integración regional y la incidencia en el G20
Plataforma Portuguesa das ONGD
Red de Organizaciones de la Sociedad Civil de Managua
Red Encuentro de Organizaciones Sociales de Argentina
RMALC - Red Mexicana de Acción frente al Libre Comercio
Sanlakas Philippines
Secours Catholique - Caritas France
SERR - Servicios Ecuménicos para Reconciliación y Reconstrucción
Siglo XXIII
Sisters of Notre Dame de Namur
SLUG - Debt Justice Network Norway
Social Justice in Global Development
Solidaritas Perempuan Indonesia
SUPRO Bangladesh
Tax Justice Netherlands
Tax Reconciliations
Trocaire
VOICE Banglades
Water, Sanitation and Hygiene Network
WEED - World Economy, Ecology & Development
Womenhealth Philippines
Women's Resource and Advocacy Centre
WWS - Women Welfare Society
Youth Partnership for Peace and Development